

Annexe 12 – Épreuve de contrôle du BTS – BTS métiers des services à l’environnement – U22 : sciences-physiques et sciences et technologies des systèmes (STS)

Grille nationale d’évaluation

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Académie :

Date de l’épreuve :

CRITÈRES D’ÉVALUATION	Niveau de maîtrise			
	TI	I	S	TS
Maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques constituant le cadre de référence des activités professionnelles				
Aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation professionnelle définie				
Qualité de la réflexion et du raisonnement scientifique				
Rigueur et efficacité de l’expression orale				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant	Note : / 20			

Appréciation portée par l’examineur :

Nom et signature de l’examineur :